

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2021_001

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	46
Votants	51
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 15 janvier 2021

**LE 21 janvier 2021, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADDULACT - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COUNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CAREME, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. VIROL, M. SERRE

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LACOSTE donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
M. FARGE donne pouvoir à M DENIS
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADDULACT - POINT DELIBERANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire- un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association ADULLACT créé en 2002 a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public.

Que cette association a donc développé, à la demande de ses membres, des logiciels de gestion dans différents domaines de l'action publique (plateforme de tiers de télétransmission, plateforme de dématérialisation de marchés publics, cartable de l'élu, etc.)

Considérant que l'adhésion à l'association portée par le Grand Périgueux permet de bénéficier à chacune des communes membres de l'EPCI d'un accès illimité à tous les services en ligne proposés et cela gratuitement. Voici quelques exemples des services concernés :

- S²LOW : solution de télé-transmission sécurisée permettant la dématérialisation de documents au contrôle de légalité (services de la Préfecture via le protocole ACTES) ainsi que le traitement des flux comptables (services du Trésor Public via le protocole HÉLIOS),
- i-Delibre : cartable mobile de l'élu pour la gestion et le suivi des séances délibérantes,
- Webmarché : plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics,
- DirectMairie : service de remontée d'information citoyenne, permettant d'effectuer un signalement géolocalisé (dépôt sauvage d'encombrants, éclairage public défaillant, nid de poule, etc.) depuis un téléphone mobile ou un ordinateur de bureau,
- Démarches Simplifiées : service qui permet de créer des démarches en ligne en quelques minutes, et de gérer les demandes des usagers sur une plateforme dédiée,
- Le comptoir du libre : plateforme de partage et de recensement des logiciels métiers libres utiles aux services publics,

Que cette adhésion permet également de participer à toutes les animations proposées tout au long de l'année, comme les groupes de travail collaboratifs, les web-conférences, ou le congrès de l'association.

Que pour l'année 2021 le montant de la cotisation (basé sur la population du Grand Périgueux et du nombre de communes membres) est de 5500 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- Décide de renouveler l'adhésion à l'association ADULLACT pour l'année 2021 ;
- Autorise à verser les coûts d'adhésion annuels pour un montant de 5500€.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 04/02/2021

Reçu en préfecture le 04/02/2021

DDP2021_001

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20210121-DDB2021_001-DE

Délibération publiée le 03/02/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 03/02/2021

Périgueux, le 03/02/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

